

Référendum

Non à l'imposition individuelle

Non à la pénalisation des familles

Non à des surcoûts de plusieurs milliards



L'imposition individuelle **pénalise fiscalement les familles traditionnelles**. Les couples mariés qui s'occupent eux-mêmes de leurs enfants doivent, en tant que foyers à revenu unique, payer davantage d'impôts, alors que les ménages à double revenu élevé sont favorisés. C'est injuste !

Il faut supprimer la pénalisation du mariage, mais pas au détriment des couples mariés qui choisissent ensemble d'éduquer eux-mêmes leurs enfants. Les familles sont le pilier de notre société. Elles méritent notre soutien. Il n'est pas acceptable que l'État discrimine le modèle familial traditionnel au profit d'autres modèles !

L'imposition individuelle **compliquerait considérablement le système fiscal** et le rendrait plus coûteux. Les administrations fiscales devraient traiter environ 1,7 million de déclarations supplémentaires. Cela nécessiterait environ 2'000 fonctionnaires en plus et entraînerait ainsi des surcoûts se chiffrant en milliards.

Important : Chaque formulaire de signature ne peut être signé que par des personnes résidant dans la même commune politique !

Référendum contre la loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton : _____ **N° postal :** _____ **Commune politique :** _____

	Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms	Date de naissance exacte (jour / mois / année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1						
2						
3						
4						
5						

Publiée dans la Feuille fédérale le 01.07.2025.

Expiration du délai référendaire : 09.10.2025

Important : Ce formulaire – même partiellement rempli – doit être renvoyé **au plus tard le 30.09.2025** au comité référendaire :
Union Démocratique Fédérale (UDF), Case postale, 3601 Thoune Aarezentrum, chargé de la certification du droit de vote.

Cette partie doit être remplie par le fonctionnaire responsable.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu : _____ Signature manuscrite : _____

Date : _____ Fonction officielle : _____

